



Déclaration intersyndicale au CHSCT Ministériel du 6 juillet 2017

Monsieur le Président du CHSCTM,

Cette réunion du CHSCTM se tient deux semaines après la grève appelée, le 20 juin dernier, par l'ensemble des organisations syndicales du ministère, contre la baisse continue des effectifs, contre les suppressions de sections, contre les transferts de missions et le retrait du projet 3 MO, en défense du service public.

Dans la continuité du CTM du 4 juillet - auquel nos organisations syndicales ont décidé de ne pas participer au vu des non réponses apportées, lors de la rencontre du 29 juin, par le directeur de cabinet de la Ministre, aux revendications des personnels portées par nos organisations syndicales, et qui ont au contraire renforcé leurs inquiétudes sur le devenir des services et celui de nos missions – nous protestons aujourd'hui, à nouveau, comme nous l'avons déjà fait à de très (trop) nombreuses reprises, dans toutes les instances, qu'elles soient nationales ou locales, contre les réductions en effectifs qu'ont connu nos services depuis 2008, contre les réductions d'effectifs encore programmées en 2017 ; et vous alertons également sur la pyramide des âges, les 40 % de départs prévisibles à la retraite d'ici 2020.

Les multiples réorganisations mises en œuvre au cours de ces dernières années, qui se sont accompagnées d'une baisse drastique des effectifs, conduisent à une dégradation sans précédent des conditions de travail des agent.es au sein des services.

La seule lecture des documents joints à l'ordre du jour de la réunion du CHSCTM de ce jour (notamment ceux élaborés par vos services ou la DGT), suffit à se rendre compte de l'état des lieux alarmant dans les services.

Ainsi, s'agissant **des services de renseignements**, - que vous envisagez de réformer afin de soi-disant « *renforcer, à destination notamment des publics les plus éloignés de l'accès au droit, et en particulier des TPE* » -, l'état des lieux élaboré par la DGT souligne le sous-effectif chronique au sein de ces services, les forçant à s'adapter et à se réorganiser pour faire face à un fonctionnement en mode de plus en plus dégradé.

Alors qu'il est déjà signalé des situations difficiles liées à des postes vacants dans le Doubs, le Jura, en Bretagne, en Nouvelle Aquitaine, à la Réunion, à Mayotte, en Corse (UD2A), à St Pierre et Miquelon, et à venir en Auvergne Rhône-Alpes, il est prévu le départ à la retraite possible d'ici fin 2021 de 47% des effectifs de ces services.

Les Inspecteur.trices Santé et sécurité (ISST), dans leur rapport portant sur les conditions de travail, santé et sécurité dans les services de renseignements des DIRECCTE, relèvent que « *le système est (...) en équilibre précaire, et fonctionne actuellement parce que les agents*

trouvent un sens à leur travail et grâce à leur capacité à s'adapter, à évoluer », et soulignent que la question centrale dans ces services est celle des effectifs.

S'agissant des **services qui ont subi la réforme territoriale** – si bien d'autres problématiques se posent et sont développées dans l'étude sur l'impact de la réforme territoriale sur les conditions de travail, réalisée conjointement entre les services de la DRH et les organisations syndicales siégeant au CHSCTM, il n'en reste pas moins que la question du maintien des effectifs est déterminante, pour tous les agent.es des pôles (T, 3^E, et SG) et des sites (siège ou distant) que nous avons rencontrés, tant au regard des missions qui leur sont confiées que pour leurs conditions de travail qui se sont trouvées encore plus dégradées avec cette réforme.

Quant aux **services d'inspection du travail**, nous dénonçons, une nouvelle fois, les dégâts que vont produire les suppressions de postes et les redécoupages de sections qui sont en cours ou à l'étude dans les différentes DIRECCTE, et qui s'appuient très largement sur l'instruction de la DGT du 15 février 2017 - sur laquelle vous avez scandaleusement refusé de consulter le CHSCTM préalablement à sa mise en œuvre, en violation des dispositions réglementaires.

Enfin, **dans les tous services**, les résultats du baromètre social 2016 – pour lesquels vous nous présentez un plan d'actions 2017 – ne font pas un autre constat : moins de la moitié des agent.es (45,7%) s'estiment être tout à fait ou plutôt en situation de bien-être au travail, contre 15% qui ne le sont pas du tout (en augmentation de 3%) ; 68,8% estiment que leur charge de travail est excessive ou forte et 78,3% (dont 11,7% quotidiennement) dépassent leurs horaires de travail pour réaliser leurs missions.

Ce n'est évidemment pas un plan d'action centré sur la mise en place d'outils de qualité de vie au travail (charte de qualité de vie au travail et télétravail) et le développement de la culture du management, qui va améliorer la situation.

La préservation des conditions de travail et de la santé des agent.es passe aujourd'hui, d'abord par l'arrêt des restructurations permanentes, le renforcement des effectifs et le recrutement d'agent.es pour compenser les départs à la retraite, tant pour réduire les surcharges de travail que pour maintenir du sens à leur travail (le travail en mode dégradé permanent dégrade fortement le sens du travail).

Nous renouvelons et réaffirmons donc nos revendications :

- arrêt des suppressions de postes en administration centrale et en services déconcentrés ;
- mise à la vacance nationale de tous les postes non pourvus ;
- recrutement statutaire pour pourvoir tous les postes vacants et augmentation des effectifs, notamment de catégorie B et C, pour rattraper les baisses d'effectifs des années passées ;
- aucune suppression de section d'inspection du travail ;

- maintien de services de renseignements, gratuits, de proximité avec accueil physique, non au numéro unique ;
- retrait du projet « 3MO » ou « comment gérer la pénurie ... » ;
- maintien de tous les sites et de toutes les missions dans les unités départementales ;
- aucune fermeture de service (SRC – FSE) dans les anciennes capitales régionales ;
- aucun transfert d'effectifs dans le cadre des délégations de compétences aux régions dans le cadre de la loi NOTRe.

Nous attendons de Madame La Ministre de vraies réponses sur ces revendications que nous portons tous ensemble et attendons qu'un dialogue social sur ces revendications s'engage.